



Une année noire... et de combats

RAPPORT D'ACTIVITÉ • 2024/2025



Produire Plus Produire Mieux

Sommaire

Edito

Campagne 2024/2025 - une année noire

La pire moisson depuis 40 ans.....	8
Chiffres clés par espèces.....	8
Un effondrement économique majeur pour les céréaliers français.....	9
La production Bio en recul.....	10
Exportations : le bilan.....	11

Des combats pour tous les céréaliers

Obtention des taux bonifiés et PGE pour injecter de la trésorerie dans les exploitations et limiter les effets du surendettement.....	14
Problématique Ukraine.....	16
Accord CRIV pour assurer le financement de l'innovation en semences.....	18
Comment améliorer la réglementation de mise sur le marché des produits phytosanitaires ?.....	19
Concrétiser le principe « pas d'interdiction sans solutions », le cas du flufenacet.....	20
Contrat de solutions : la poursuite de l'inventaire des alternatives.....	21
PARSADA : l'engagement technique de la filière.....	21
Auditions et Missions parlementaires.....	22
PLF 2025 : des avancées dans un contexte budgétaire contraint.....	24
PLOA : des avancées mais toujours des attentes non satisfaites.....	25
PPL Contraintes.....	26
PPL Drones : des allègements bienvenus.....	27
Durabilité - 2BS élargit sa gouvernance à la filière biogaz.....	28
Décarbonation des filières grandes cultures en France.....	29
Certification environnementale CE2+ : voie d'accès aux éco-régimes.....	29
Biodiversité : une feuille de route céréalière.....	30
Assurance : bilan de la campagne 2024.....	30
Engrais : éviter la flambée des prix et préserver les approvisionnements.....	32
Simplification de la PAC actuelle.....	32
PAC post 2027 : positions de l'AGPB.....	33
Accompagnement des filières : des propositions adaptées à chaque contexte.....	34
Suivi des contaminants : lancement du Plan de Surveillance de la Filière (PSF).....	35

L'AGPB : un syndicat au service des réalités du terrain

Un syndicat pour porter la vision de tous les céréaliers de France.....	39
Des femmes et des hommes mobilisés sur tous les territoires.....	40
Une équipe au service des céréaliers.....	41
Moments forts de l'année.....	42
L'Europe au cœur du Congrès de l'AGPB.....	42
Salon International de l'Agriculture.....	45
Soirée débat : Principe de précaution ou principe d'innovation quel avenir pour l'agriculture française ?.....	46
Web conférences animateurs terrain.....	47
Rencontre filière semences.....	48
S'appuyer sur l'expertise des précédentes générations : Commission des seniors.....	49
Élargir les cercles d'influence européens et internationaux.....	49
Défis céréaliers : la parole aux productions et territoires.....	50

Edito



L'année 2024 s'annonçait atypique. Dès janvier, une mobilisation agricole sans précédent, ancrée dans les territoires, avait donné le tempo.

Quelques mois plus tard, au lendemain de notre Congrès à Strasbourg au cœur du Parlement Européen, pendant lequel nous avons réaffirmé notre attachement à une Europe commune, forte et unie, le Président de la République décidait de dissoudre l'Assemblée nationale entraînant ainsi la chute de l'exécutif.

Les promesses du gouvernement de Gabriel Attal, qui avaient suscité beaucoup d'espoir à la suite des manifestations, sont restées en suspens au cours d'une longue période d'inertie politique limitée à la gestion des « affaires courantes ».

Pourtant, pendant cette même période, les céréaliers faisaient face à leur pire moisson depuis les 40 dernières années. A peine les premiers blés récoltés, nous savions que la moisson allait être désastreuse !

Les conditions météorologiques avaient imposé des retards de semis et l'abandon des cultures d'hiver par secteurs. En même temps, la prolifération d'adventices et le regain des maladies avaient fortement impacté les rendements et la qualité des céréales.

L'AGPB a alerté les pouvoirs publics dès la mi-juillet 2024 : des conséquences en cascade étaient à craindre sur la trésorerie des exploitations. Pour y répondre nous avons formulé de nombreuses propositions, portées sans relâche auprès des gouvernements consécutifs : activation d'une cellule d'urgence, exonération de la TFNB, aides exceptionnelles, déclenchement de la réserve de crise européenne...

A l'instabilité politique nationale, avec une succession de quatre gouvernements, s'est ajoutée une instabilité mondiale accentuée par les revirements géopolitiques des Etats Unis qui se poursuivent en 2025.

La période que nous vivons est sûrement source d'inquiétudes mais il ne faut pas se résigner à la fatalité.

Voilà 100 ans que l'AGPB existe faisant face à de nombreux défis, de nombreuses crises. Pour en sortir, je ne crois ni à la décroissance ni à la mondialisation heureuse. Il faut nous engager sur une troisième voie, celle de la production réaliste.

Défendons une agriculture céréalière exportatrice, résiliente et compétitive ! Un premier pas a été franchi avec la reconnaissance de l'agriculture comme « intérêt général majeur » dans la Loi d'orientation Agricole, garantissant la souveraineté alimentaire de la nation. Mobilisons et accélérons la recherche et l'innovation pour trouver les solutions de demain pour protéger nos cultures.

Travaillons à des nouveaux leviers de compétitivité autour de la bioéconomie, la création de biomasse, le développement de filières...

Nous avons des défis à relever et c'est ensemble, autour de projets communs, que nous y arriverons !

Eric THIROUIN - PRÉSIDENT DE L'AGPB

Céréales à pailles : les chiffres clés de 2024



PARTIE 1

Campagne 2024/2025 Une année noire

La pire moisson depuis 40 ans

Il faut remonter à 1983 pour constater une récolte aussi catastrophique...

Consécutives à des pluies incessantes des semis à la moisson, la moisson 2024 accuse le coup avec les pires résultats jamais constatés depuis 40 ans. Entre la chute des rendements, la production française de blé tendre s'est ainsi effondrée de 27%, c'est considérable.



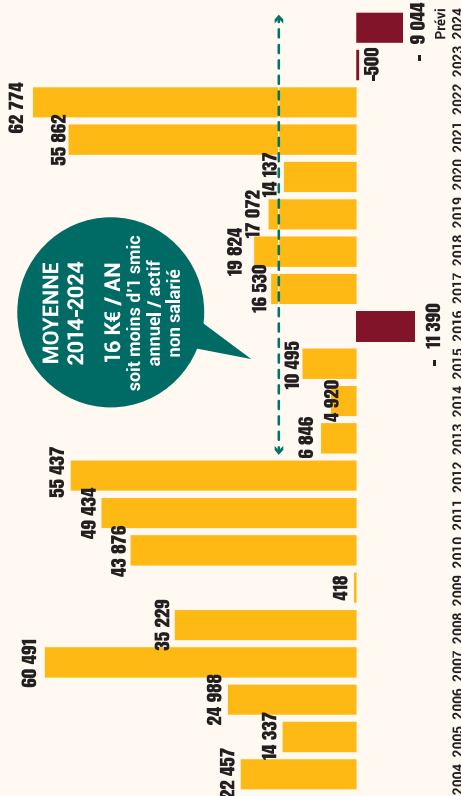
Par ailleurs, cette moisson catastrophique s'inscrit également dans une crise bien plus profonde et structurelle. Les mobilisations agricoles historiques de l'hiver 2024, dans toute l'Europe, en témoignent : la complexité de nos réalités agronomiques et économiques rencontrées sur le terrain ne semble plus être prise en compte dans l'équation des politiques agricoles successives. ...

Un effondrement économique majeur pour les céréaliers français

Pour les céréaliers, c'est la triple peine : à la chute vertigineuse et historique de la production, s'ajoutent des cours du blé au plus bas, eux-mêmes conjugués à une explosion des charges depuis deux ans. Cet « effet ciseaux » fragilise lourdement l'économie des exploitations qui sont désormais dans le rouge pour la seconde année consécutive. C'est ce que confirme la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) dans son estimation publiée le 12 décembre 2024 avec des chiffres sans appel :

RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS DES CÉRÉALISERS SPÉCIALISÉS (OTEX 15) APRÈS COTISATIONS MSA EN K€

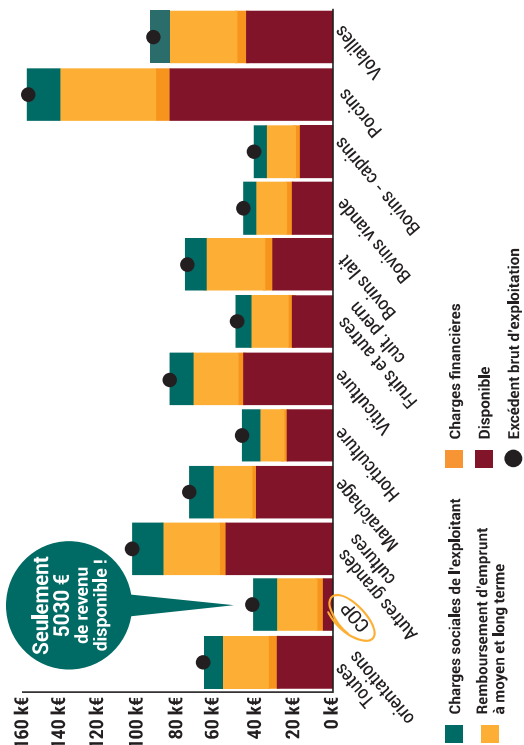
Source d'après Agreste-RICA Comptes de l'Agriculture après paiement des cotisations sociales des exploitants et prévisions Anvala pour 2024



Ces chiffres sont d'autant plus préoccupants qu'ils se cumulent à ceux de 2023 confirmés par les données du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) de la CCAN : les résultats et les revenus sont en chute libre. Ainsi en 2023, le revenu courant avant impôt (RCAI) par actif non salarié d'une exploitation en céréales et oléo-protéagineux (COP) plonge à 11 970 €, soit - 82,7 % par rapport à 2022.

Autre indicateur alarmant, le solde disponible par exploitant en COP qui devient le plus faible de toutes les filières agricoles : seulement 5030 € de revenu disponible. Selon les dernières estimations réalisées par l'Institut Arvalis, 80% des agriculteurs en COP (céréales et oléo protéagineux) auront un revenu inférieur au smic en 2024.

SOLDE DISPONIBLE PAR EXPLOITANT EN 2023 PAR ORIENTATION PRODUCTIVE

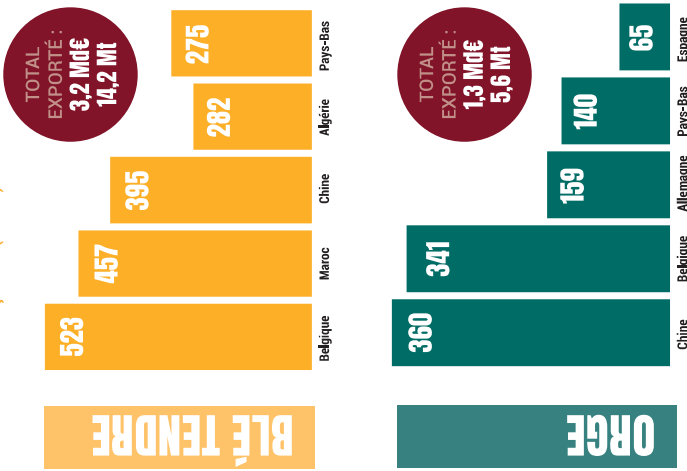


Source : Rapport SSP Résultats RICA - Déc. 2024

Exportation : le bilan

Malgré la récolte catastrophique de 2024, les stocks de fin de campagne 23 ont permis de lisser les flux sur l'année calendaire. Ainsi, l'année 2024 s'annonce dans la moyenne basse des dernières années. Les céréales à paille, et notamment le blé (tendre et dur) et l'orge, jouent un rôle crucial dans l'économie agricole française et représentent une part importante des exportations agricoles du pays.

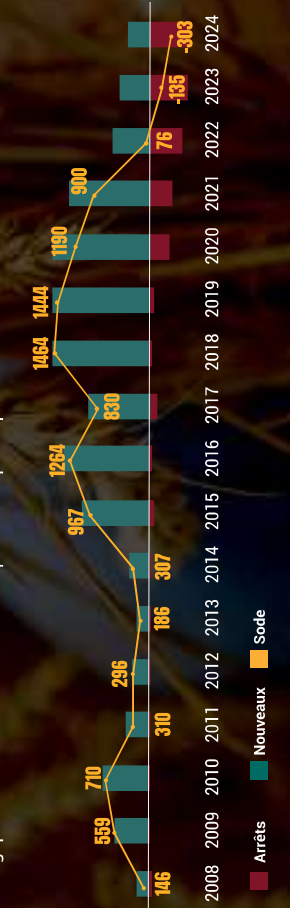
LES PRINCIPALES DESTINATIONS DES CÉRÉALES FRANÇAISES (EN M€)



Cette dynamique est soutenue par les initiatives visant à promouvoir les céréales françaises à l'international. Les actions de la filière auprès de Bercy et du ministère de l'Agriculture ont permis d'obtenir une dérogation annuelle, renouvelable par accord de toutes les parties, au dispositif public de réassurance court-terme Cap Franceport. Cette dérogation vise à faciliter la prise en garantie d'opérations d'exportations de céréales françaises vers la Tunisie (jusqu'à 30 M€) et l'Egypte (jusqu'à 125 M€). Outre la pérennisation de ce dispositif, l'AGPB souhaite son élargissement à d'autres pays en cas de besoin.

La production Bio en recul

En grandes cultures, la dynamique du bio continue de s'éroder. Les mauvaises conditions de récolte couplées à une demande de consommation en forte baisse ont entraîné un recul net de l'agriculture biologique en France. L'AGPB avec l'interprofession participe aux travaux du suivi des marchés.



PARTIE 2

Des combats pour tous les céréaliers

12

13

2024 a été une année charnière riche de changements politiques en France : dissolution suivie d'élections qui ont entraîné une nouvelle composition de l'Assemblée nationale marquée par un éclatement politique.

Par conséquence de cette instabilité, des Gouvernements se sont succédé entraînant des retards dans les politiques nationales attendues, notamment celles concernant le secteur agricole.

Sur le plan européen, également une année d'élections au Parlement avec d'équilibres politiques nouveaux à l'issue du scrutin et une Commission européenne renouvelée.

L'AGPB est restée pleinement engagée et connectée avec le monde politique pour obtenir tout au long de l'année des réponses adaptées aux problématiques céréalières.

Obtention des taux bonifiés et PGE pour injecter de la trésorerie dans les exploitations et limiter les effets du surendettement

Coûts de productions restant à des niveaux très élevés depuis deux campagnes, rendements en blés historiquement bas, prix de ventes en berne... la récolte 2024 illustre hélas parfaitement ce que les économistes appellent « l'effet ciseaux » : un résultat d'exploitation pris en tenaille entre un coût et un prix. Ce sont ainsi entre 50 000 et 100 000 euros qui manquent dans les trésoreries des exploitations spécialisées en grandes cultures pour la campagne 2024.

Des trésoreries d'autant plus tendues que les fermes céréalières présentaient un résultat courant avant impôt de 12 000 euros en 2023 (source Agreste), soit le plus faible résultat de l'ensemble des OTEX (orientation technico-économique du RICA : réseau d'information comptable d'Agreste).

L'AGPB avait anticipé cette situation dès l'été 2024, notamment au regard de la piètre récolte qui s'annonçait, en rencontrant le ministre de l'Agriculture dès juillet pour demander la mise en place de prêts de trésorerie à des taux bonifiés, mais aussi des prêts de restructuration garantis par l'Etat, pour les exploitations structurellement endettées. En janvier 2025, un prêt de trésorerie a bien été proposé : le PRETEA (Prêts de REconstitution de Trésorerie des Exploitations Agricoles) à un taux préférentiel de 1,75% (1,5% pour les JA) sur 24 à 36 mois, négocié avec les banques et l'Etat. Fin février, à l'occasion du salon de l'Agriculture, la ministre de l'Agriculture a confirmé la mise en place d'un prêt de restructuration, garanti à 70% par l'Etat (BPI France), et étalé sur une longue période (jusqu'à 12 ans).

Si ces deux mesures proposées par l'AGPB ont bien été validées par les Pouvoirs publics, elles n'ont pas pu être déployées largement auprès des céréaliers, qui pourtant avaient un besoin urgent de trésorerie. Les causes sont multiples, mais le large temps de latence entre les annonces politiques et l'effectivité des mesures explique cette situation. Pour les prêts garantis par l'Etat, ces derniers ont été disponibles mi-avril. Les prêts de trésoreries ont été quant à eux été

proposés en janvier 2025, avec une plateforme de dépôt des dossiers opérationnelle uniquement en février. A cela s'ajoute, pour le PRETEA, une complexité administrative jugée souvent bloquante.

La situation est d'autant plus regrettable que l'AGPB avait identifié un besoin bien avant les Pouvoirs publics, négociant une enveloppe conséquente pour ces mesures.



Philippe Heusele, secrétaire général de l'AGPB et Annie Genevard en déplacement dans l'Essonne le 31 Octobre 2024



Problématique Ukraine

Alors que les échanges avec l'Ukraine continuent de perturber les marchés agricoles européens, la campagne 24/25 a démontré l'inefficacité du suivi renforcé mis en place au sein de l'ATM (accord de

libéralisation en cours jusqu'au 5 juin 2025) pour le blé et l'orge, qui a laissé 6 millions de tonnes de blé tendre peser sur les prix du marché intérieur.

L'AGPB dénonce le non-respect du Marché unique européen : La Pologne, la Hongrie et la Slovaquie bloquent sur leur sol la commercialisation des céréales ukrainiennes en opposition aux règles de libre circulation, reportant ainsi la perturbation sur l'Europe de l'Ouest.

Tout au long de la campagne, l'AGPB n'a cessé d'agir pour demander le déclenchement des mesures de sauvegarde pour le blé tendre, au vu des volumes et des prix observés. Ces actions ont eu lieu lors de rencontres avec la DG Agriculture, des Groupes de Dialogue Civil ou de l'Observatoire des marchés des céréales de la Commission européenne. Les députés européens et les représentants des ministères de l'agriculture et de l'Economie ont également été sensibilisés.

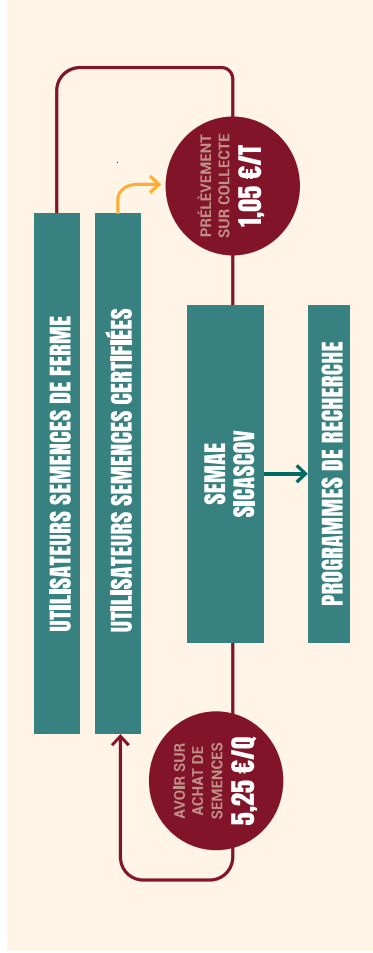
Concernant l'Ukraine, l'AGPB a aussi porté la réintroduction de l'accord d'association de 2014, incluant des contingents spécifiques pour les céréales, en particulier le blé tendre et l'orge. Nos arguments : les différences structurelles entre les agricultures française et ukrainienne (vastes exploitations de plus de 200 000 ha orientées vers l'exportation), des coûts de main-d'œuvre très bas et l'accès à des produits phytosanitaires

interdits dans l'UE. A ce titre, l'AGPB a répondu à la consultation de la Commission sur la poursuite de la libéralisation tarifaire réciproque au titre de l'article 29 de l'accord d'association UE-Ukraine.

L'AGPB a participé à plusieurs échanges avec les organisations agricoles ukrainiennes, notamment l'UCAB (Club Agrobusiness Ukrainien) lors du Salon de l'Agriculture. Tout en condamnant fermement l'agression militaire de la Russie et en témoignant de sa solidarité avec l'Ukraine, l'AGPB a rappelé que les agriculteurs européens et les céréaliers français ne peuvent pas seuls prendre en charge ce soutien.

L'intérêt commun est de protéger le secteur agricole et de trouver des voies de complémentarité, notamment en permettant à l'Ukraine de retrouver ses marchés traditionnels sur pays tiers.

Accord CRIV pour assurer le financement de l'innovation en semences



La Contribution Recherche et Innovation Variétale (CRIV) Depuis 2001, les utilisateurs de semences, représentés est au centre d'un accord triennal astucieux permettant par l'AGPB, et les obtenteurs, représentés par la de financer la recherche variétale tout en sécurisant, SICASOV, ajustent les montants de la CRIV et de l'avoir pour les céréaliers, l'utilisation de la semence de ferme, restitué aux utilisateurs de semences certifiées.

CONTRIBUTION RECHERCHE ET INNOVATION VARIÉTALE : RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

La CRIV est prélevée aux agriculteurs (à hauteur 1,05 €/t) au moment de la livraison de leurs céréales à paille à leur organisme stockeur. Les sommes, collectées désormais par la SICASOV, servent à financer la recherche variétale à deux niveaux :



*(Fonds de Soutien à l'Obtention Végétale)

Comment améliorer la réglementation de mise sur le marché des produits phytosanitaires ?

Concernant l'usage des produits phytosanitaires, il y a de moins en moins de molécules disponibles sur le marché. De nombreuses suppressions de molécules conduisent à la concentration des usages sur peu de molécules différentes (modes d'actions différents pour lutter contre un organisme) ce qui conduit in fine à l'apparition de résistances. De plus en plus d'interdictions de produits/molécules sans «réelles» solutions pour les producteurs qui notamment sur la gestion des adventices vont mettre à mal la filière des céréales à paille. De plus, de nombreuses solutions notamment d'herbicides sont sous la sellette au niveau européen car un certain nombre sont des molécules candidates à la substitution.

Leur autorisation au niveau européen est pour la plupart valable jusqu'en 2025 - 2026. Cependant des décisions de l'UE peuvent être prises avant sur ces molécules. En parallèle, il y a peu / pas de molécules qui vont arriver sur le marché et qui auront une efficacité suffisante pour lutter contre les graminées.

En France, par principe, on souhaiterait qu'il n'y ait pas d'interdiction avant que l'UE ait statué sur ces molécules surtout lorsqu'il n'y a pas d'alternative viable pour les filières (c'est le cas du triallate).

L'AGPB soutient auprès des autorités françaises et notamment auprès de l'Anses une meilleure application des reconnaissances mutuelles de produits autorisés chez nos voisins européens. De plus, l'AGPB porte également au niveau européen la réouverture du règlement 1107/2009 (auprès du COPA et de rendez-vous notamment avec la DG santé) pour intégrer une prise en compte des bénéfices et des risques dans l'évaluation pour l'approbation des substances actives.



PARSADA : l'engagement technique de la filière

PARSADA pour l'Anticipation du potentiel Retrait européen des Substances Actives et le Développement de techniques Alternatives pour la protection des cultures. Ce plan a pour objectif de mobiliser la recherche publique et privée sur des actions spécifiques.

Au printemps 2023, une étude d'impact sur 75 molécules pouvant être retirées prochainement a été menée. Sur les 75 molécules, 32 molécules sont des herbicides dont les 2/3 sont des substances pivots pour le désherbage. L'ensemble des grandes cultures est concerné. Ensuite, un plan d'action autour des graminées a été proposé à l'automne 2023 pour construire 3 projets complémentaires. Pour cela, l'AGPB s'est engagé au côté des instituts techniques à répondre à des projets autour de la recherche d'alternatives. Les instituts grandes cultures portent deux projets qui ont été acceptés : GramiCible et GramiCombi, l'un porté par Arvalis et l'autre par Terres Inovia.

GramiCible projet de 3 ans vise à définir des solutions de lutte directe et transfert de références sur la gestion intégrée avec des résultats à visée directement opérationnelle. GramiCombi, projet de 5 ans vise à approfondir la connaissance et déployer les combinaisons de leviers.



Concrétiser le principe « pas d'interdiction sans solutions », le cas du flufenacet

L'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) a présenté en 2024 le rapport d'évaluation des risques du flufenacet qui l'a classée comme perturbateur endocrinien et son produit de dégradation, le TFA comme PFAS. Pour ces raisons, la firme n'a pas déposé de dossier de nouvelle approbation de la molécule. En conséquence l'approbation de la substance arrive à échéance et les produits la contenant voient leur AMM retirée. À la suite de l'évaluation de l'EFSA, la Commission avait proposé un retrait avec un délai de grâce de 6 mois de vente + 6 mois d'utilisation supplémentaire.

Le Comité permanent des végétaux (ScoPAFF), composé des représentants des Etats Membres, a validé le retrait du flufenacet le 12 mars 2025. L'AGPB, via le groupe céréales du COPA-COGECA ainsi que des actions agricoles de chaque Etat membre, avait soutenu son caractère indispensable car il y a peu d'alternatives possibles. Le retrait conduit à de nombreuses impasses techniques.

Nous espérons que le produit déjà homologué au Royaume-Uni, avec une efficacité à priori similaire et en cours d'évaluation au niveau européen, soit autorisé au plus vite mais les

prévisions sont pour 2027 au mieux. C'est pourquoi, une demande de délai de grâce de 18 mois du flufenacet a été portée au niveau européen, permettant l'utilisation à l'automne 2025 et à l'automne 2026, dans l'attente de nouvelles solutions de désherbage en graminées sur céréales. Le Comité permanent des végétaux (ScoPAFF) a finalement accordé ce délai (6 mois pour la vente + 12 mois supplémentaire pour l'utilisation).

Il faudra que l'Etat français permette aux céréaliers d'utiliser du flufenacet les deux prochaines campagnes. Le délai de 18 mois a été obtenu grâce à la forte mobilisation des professionnels agricoles. Nous continuons cette mobilisation pour que l'Etat Français via l'Anses s'aligne sur ce même délai permis par l'UE. De plus, nous restons mobilisés pour que l'homologation de produits de désherbage antigraminées arrive au plus vite. Cela passera aussi par la possibilité de prioriser les évaluations et les autorisations de mise sur le marché (AMM) à l'Anses via le projet de loi « Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur ». Nous attendons que cette loi soit examinée à l'Assemblée nationale au plus vite.

Contrat de solutions : la poursuite de l'inventaire des alternatives

Pour donner suite à un projet initié en 2017 par la FNSEA et d'autres organisations professionnelles agricoles, l'AGPB s'est pleinement mobilisée au côté de 45 partenaires du monde agricole pour aboutir en 2019 à la création de l'Association Contrat de solutions. Depuis, l'AGPB s'est engagée aux côtés des autres partenaires pour avancer ensemble dans une trajectoire de progrès pour la protection des plantes, en étant force de propositions et de solutions concrètes, efficaces et durables, tout en assurant la pérennité des exploitations, dans la logique du principe « **pas d'interdiction sans solution** ».

Concrètement, le Contrat de solutions réalise un inventaire des solutions alternatives existantes et permet la mise en réseau des acteurs clefs de la transition agroécologique. Aujourd'hui ce sont **114 solutions qui sont inventoriées**. Cet inventaire porte sur l'ensemble des leviers qui permettent de réduire l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires : pratiques agronomiques, amélioration des plantes (génétique), numérique, robotique et agroéquipement, biocontrôle et démarches de filière et de territoire.

Auditions et Missions parlementaires

Audition relative au projet de règlement NGT (nouvelles techniques génomiques)

En décembre 2023, l'AGPB a été auditionnée par la commission des affaires européennes du Sénat concernant le projet de règlement NGT, par Karine Daniel, sénatrice de Loire-Atlantique, Daniel Gremillet, sénateur des Vosges et Jean-Michel Arnaud, sénateur des Hautes-Alpes.

Cédric Benoist, secrétaire général adjoint en charge de l'Europe, a rappelé que la technologie émergente que sont ces « nouvelles techniques génomiques » (NGT) pourrait développer des variétés plus résistantes aux aléas climatiques, au stress hydrique, aux maladies et ravageurs.

Mais les règles drastiques encadrant les OGM (longue procédure d'autorisation, traçabilité, étiquetage, surveillance...) apparaissent inadaptées au NGT. Ainsi, le projet de règlement de la Commission européenne va dans le bon sens instaurant un cadre réglementaire dédié.

Pour l'AGPB, les NGT sont un outil incontournable de l'innovation au service de l'agriculture, pour relever notamment les défis de la transition agroécologique. Il est important d'avoir un cadre réglementaire clair alors que la sélection variétale est considérée comme un levier central pour répondre aux défis agricoles (adaptation et atténuation pour le changement climatique, baisse de l'usage de pesticides, etc).

Audition relative à la proposition de résolution européenne relative à la mise en œuvre d'exigences à l'importation pour le respect de normes de production équivalentes.

L'AGPB a été auditionnée par la rapporteure, Mélanie Thomin, députée du Finistère, dans le cadre du rapport relatif à la proposition de résolution européenne de Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, « relative à l'adoption et à la mise en œuvre d'exigences à l'importation pour le respect de normes de production équivalentes aux normes essentielles en matière de santé, d'environnement et de biodiversité et de bien-être animal applicable dans l'Union européenne ».

Il part du constat d'une dégradation relative de la compétitivité des produits agricoles français, notamment en l'absence de mesures de réciprocité des normes dans l'UE.

A cette occasion, nous avons pu formuler nos propositions parmi lesquelles :

- 1 **Veiller aux "délais de grâce"** compatibles avec la production dès lors qu'il n'y a pas un danger imminent et garder ces délais de grâce maxi pour les interdictions de produits commerciaux qui en découlent (Anses).
- 2 Veiller à ne pas mettre des conditions d'emploi qui restreignent les usages en comparaison par rapport aux pays voisins.
- 3 Evaluer les raisons du faible nombre de dossiers acceptés en reconnaissance mutuelle en France (Anses)
- 4 Renvoyer certaines procédures avec l'Anses : non prise en compte de données complémentaires en cours d'évaluation

PLUS GÉNÉRALEMENT, ÉTABLIR UNE LISTE DE MESURES DE GESTION PERMETTANT DE SAUVEGARDER DES USAGES PRIORITAIRES OU CRITIQUES TOUT EN PRÉSERVANT LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT.

Loi d'orientation pour la souveraineté en matière agricole et le renouvellement des générations en agriculture



Projet de loi pour 2025 : des avancées dans un contexte budgétaire contraint

Particulièrement chaoté par le contexte politique et institutionnel, ce projet de loi de finances a été discuté et voté inhabituellement tard en raison de la motion de censure du Gouvernement.

Il marque, malgré un budget de rigueur, la concrétisation d'engagements pris par le Gouvernement et les avancées obtenues, sur lesquelles l'AGPB s'est particulièrement mobilisée :

- 1 **Maintien du tarif réduit sur le GNR**
- 2 **Exonération de 30 % de la réintégration de la dotation d'épargne de précaution (DEP)** dans le résultat fiscal et social de l'exploitation en cas de sinistre naturel, climatique ou sanitaire.
- 3 **Augmentation du taux de dégrèvement de TFNB** sur les terres agricoles de 20 % à 30% ;
- 4 **Les agriculteurs cédant leur ferme à un nouvel installé bénéficieront d'exonérations supplémentaires**, tout comme ceux qui transmettent du foncier à un membre de la famille (pacte Dutreil).
- 4 **Prolongation des crédits d'impôt** remplacement et HVE.

Malgré des objectifs partagés concernant le renouvellement des générations, ou l'affirmation de notre indispensable souveraineté agricole, le projet de loi comporte malheureusement de nombreuses lacunes.

Il répond naturellement, pour partie, aux demandes des agriculteurs quand il évoque les questions d'éducation, d'enseignement et de formation, un guichet unique pour faciliter la transmission des exploitations ou encore le renforcement de la prise en compte des enjeux agricoles dans les politiques publiques, ce que l'on salue.

Néanmoins, il s'agit d'un texte essentiellement programmatique qui passe à côté de beaucoup d'enjeux discutés lors de la mobilisation agricole de l'hiver 2024.

L'AGPB se réjouit que débat parlementaire ait pu améliorer le texte en reprenant les propositions d'amendements que nous formulions.

A saluer notamment les dispositions permettant de reconnaître l'agriculture comme d'intérêt général majeur, ainsi que l'affirmation du principe « pas d'interdiction sans solution », la dépenalisation des atteintes involontaires à l'environnement, la simplification du régime de la haie, ou encore l'accélération du contentieux agricole.

Proposition de loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur

La proposition de loi visant à lever les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs, portée par les sénateurs Laurent Duplomb et Franck Ménonville, a été votée au Sénat 27 janvier dernier.

Le texte témoigne d'une réelle prise de conscience des entraves aberrantes, imposées aux agriculteurs dans la pratique quotidienne de leur métier. C'est le cas notamment des moyens de production agricole, dont les surréglementations franco-françaises ont abouti au fil des ans, à des impasses agronomiques et économiques insolubles sur les exploitations, ainsi qu'à des distorsions de concurrence intenable au sein même de l'Union Européenne.

Lors de son audition au Sénat auprès du rapporteur Pierre Cuyper en novembre 2024 et à l'Assemblée nationale, auprès du rapporteur Julien Dive, en février 2025, l'AGPB a ainsi formulé des propositions et salué les avancées significatives de la proposition de loi qui pourraient enfin redonner visibilité et espoir en l'avenir de nos filières et contribuer à prévenir l'inquiétant décrochage de l'agriculture française.

Hélas, le texte a été largement détricoté lors de son examen en commission à l'Assemblée nationale (rétablissement du conseil stratégique obligatoire, suppression des dispositions sur la réforme de l'ANSES, suppression des dispositions pour favoriser les projets de prélèvements et stockage de l'eau, instauration d'un moratoire de dix ans sur les projets de stockage de l'eau, incitation à porter une arme de manière plus visible par les agents de l'OFB, etc).

A l'heure où nous imprimons ces lignes, le texte est désormais dans les mains de la commission des affaires économiques et l'AGPB se mobilise avec tous ses partenaires syndicaux pour rétablir un texte qui correspond aux attentes des agriculteurs ainsi qu'aux promesses qui leur ont été faites lors de la crise agricole de l'hiver 2024.

PPL « contraintes » : les dates clés d'un marathon parlementaire

- 1^{er} novembre 2024 : Dépôt de la proposition de loi au Sénat par les sénateurs Laurent Duplomb et Franck Ménonville
- 4 décembre 2024 : Examen en commission des affaires économiques
- 27 janvier 2025 : Discussion en séance publique puis vote du texte au Sénat
- 6 et 7 mai 2025 : Examen en commission DDAT à l'Assemblée Nationale
- 13, 14 et 16 mai 2025 : Examen en commission Affaires économiques de l'Assemblée Nationale
- Du 26 au 30 mai 2025 : Discussion en séance publique à l'Assemblée Nationale



Proposition de loi visant à lutter contre les maladies affectant les cultures végétales : une avancée pour la riziculture

L'AGPB a été auditionnée en mai 2024 sur la proposition de loi des députés Pascal Lavergne, député de Gironde et Jean-Luc Fugit, député du Rhône, visant à lutter plus efficacement contre les maladies affectant les cultures végétales.

Le texte vise à d'autoriser le recours à des drones en vue du traitement des vignes en pente, des bananeraies et des vignes-mères de porte-greffes conduites au sol, pour certains produits à faible risque ou autorisés en agriculture biologique. Il vise également à permettre la mise en œuvre de programmes de pulvérisations par drones des mêmes produits sur d'autres types de parcelles et de cultures, dans le cadre d'essais.

L'AGPB a défendu l'ouverture de l'utilisation de drones à la lutte contre les maladies sur cultures hautes, aux cultures de riz et aux situations de risques sanitaires graves en cultures hautes (situations d'urgence). En effet, compte tenu des spécificités des milieux que sont les rizières, il

n'est pas possible d'utiliser l'habituel pulvérisateur avec tracteur ; il apparaît que l'utilisation de drones pour l'application de traitements phytosanitaires présenterait de nombreux avantages pour la santé humaine et l'environnement.

Notre amendement visant à intégrer la riziculture n'a pas été adopté ; toutefois, le texte va dans le bon sens en rendant possible les essais. Il a été adopté à l'identique par le Sénat le 9 avril.



Durabilité - 2BS élargit sa gouvernance à la filière biogaz

2024 a été l'année de l'élargissement de la gouvernance de l'association 2BS aux acteurs de la filière Biogaz.

Ainsi, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France et France Gaz Renouvelables ont rejoint les membres fondateurs de 2BS : l'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP, le GTOM, LCA, la FNA, Terres Univia et BioEthanol France. En intégrant les acteurs de la filière biogaz, 2BS poursuit son développement vers d'autres filières d'énergies renouvelables, complétant ainsi sa base des biocarburants.

L'expertise de 2BS dans la certification environnementale est de plus en plus reconnue en France, en Europe et à l'international, notamment en Amérique Latine. 2BS ouvre maintenant également son expertise aux filières du bois-énergie et des déchets. L'équipe opérationnelle s'est agrandie afin de pouvoir répondre à ces nouveaux débouchés.

Afin de fédérer les acteurs et de promouvoir ses activités, 2BS a organisé le 12 novembre 2024 une grande conférence à Paris qui a rassemblé plus de 150 personnes, issues de ses réseaux de clients (coopératives et négoce agricoles principalement) et des acteurs institutionnels.

Avec l'arrivée prochaine de la Directive RED 3, qui viendra renforcer les exigences de durabilité, 2BS démontre toute son expertise pour appuyer le développement des énergies renouvelables issues de la biomasse agricole et forestière.

Décarbonation des filières grandes cultures en France

Sous l'égide d'Intercréales et de Terres Univia, avec le soutien du Crédit Agricole, l'AGPB et l'AGPM et les autres associations spécialisées des grandes cultures (CSB, FOP, UNPT) les travaux de réflexion stratégique engagés en 2023 autour de la feuille de route de décarbonation des filières grandes cultures en France à l'horizon 2030 se sont poursuivis.

Après avoir réalisé le bilan carbone détaillé, les acteurs de la filière ont réfléchi aux différents scénarios de décarbonation. Ils ont porté une vision productive et durable de biomasse en veillant à répondre à la fois aux objectifs de souveraineté alimentaire (humaine et animale) et énergétique de la France. Les trajectoires étudiées démontrent qu'il est possible de concilier des ambitions de production et de décarbonation de l'agriculture et de l'économie française.

Bien entendu, la production de biomasse se fera de plus en plus sous contraintes, notamment celles liées aux effets du changement climatique et la réduction de l'accès aux moyens de production. Différents leviers techniques ont été étudiés combinant notamment la diversification des assolements (insertion de cultures à faible besoin en intrants),

l'allongement des rotations, le développement des couverts végétaux et des cultures intermédiaires, sans oublier les stratégies d'optimisation de l'utilisation de l'azote minéral et organique. La combinaison intelligente de ces différents leviers, adaptée aux différents contextes régionaux, peut permettre à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter le stockage de carbone dans les sols.

En contribuant au développement des bioénergies (biocarburants, biogaz, agrivoltaïque) et des agromatériaux, notamment en complément des ressources agricoles pour l'alimentation, les grandes cultures confirment leur volonté stratégique d'être une source de solutions à la décarbonation des autres secteurs de l'économie française (énergie, transports, industrie).

Bien entendu, cette contribution accrue ne pourra se faire sans un appui fort des Pouvoirs publics, notamment financier et réglementaire, pour permettre de créer un cadre favorable à l'investissement et au partage des risques et des responsabilités entre agriculteurs, clients transformateurs, consommateurs et l'Etat. Cette collaboration étroite est un gage de confiance et d'engagement dans la durée.

Certification environnementale CE2+ : voie d'accès aux éco-régimes



Construite et portée par l'AGPB, la FNSEA et l'AGPM, en étroite collaboration avec les services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, la certification environnementale de niveau 2+ (CE2+) est une des voies d'accès aux éco-régimes avec l'objectif de garantir un accès plus juste à la nouvelle PAC pour des milliers d'agriculteurs.

En 2024, plus de 200 agriculteurs ont ainsi pu attendre le premier pallier de l'éco-régime. Cette voie permet de reconnaître les agriculteurs engagés dans l'agriculture de précision et s'inscrit pleinement dans la démarche Haute Valeur Environnementale (HVE). La CE2+ est une certification exigeante adaptée aux réalités des exploitations agricoles. Elle reconnaît et valorise enfin les actions quotidiennes des exploitations agricoles en faveur de l'environnement, telles que l'agriculture de précision ou encore le recyclage des déchets.

Biodiversité : une feuille de route céréalière



Fort de son expérience acquise depuis plus de 4 années avec l'Office française de la biodiversité (OFB) et le Club Agata, l'AGPB a participé aux travaux de l'Interprofession céréalière sur la problématique de la biodiversité.

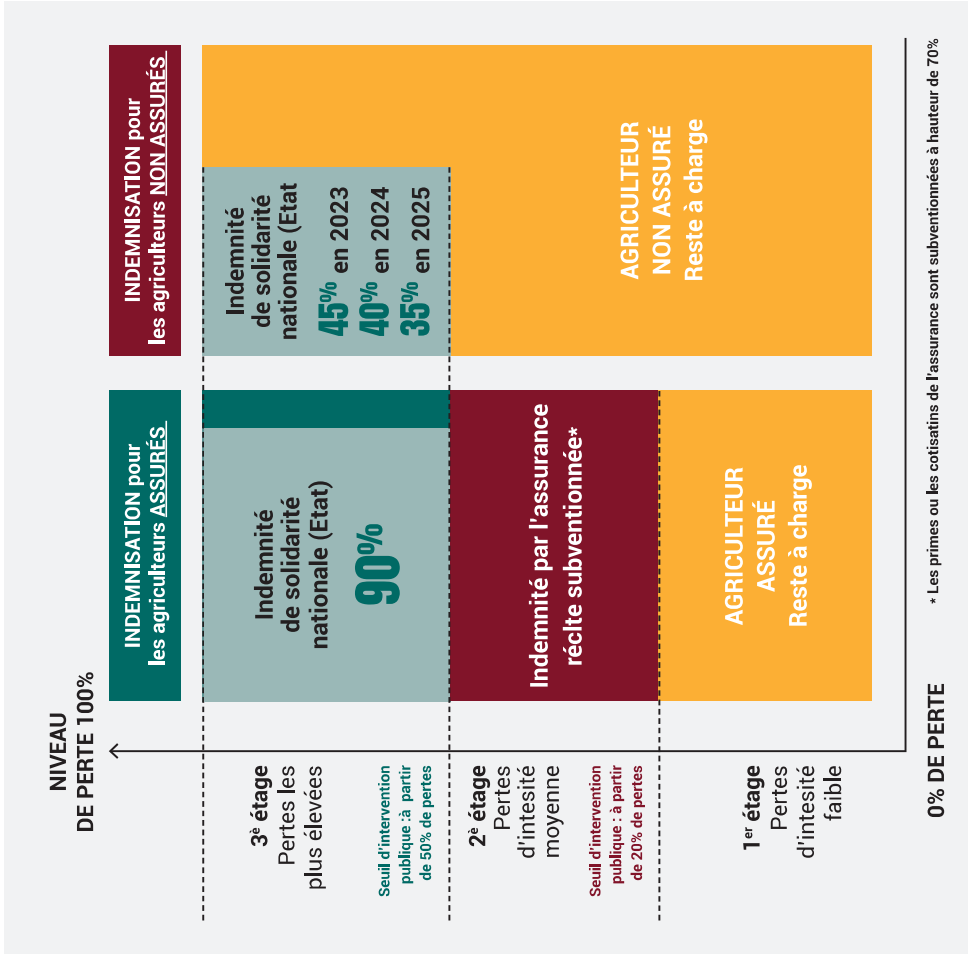
A l'initiative des membres de l'interprofession, l'élaboration d'une feuille de route sur la biodiversité a débuté avec le soutien d'Arvalis. Il s'agit d'objectiver la situation des filières céréalières vis-à-vis de la biodiversité dans les zones agricoles. Une cartographie des enjeux a été réalisée pour mieux identifier les pistes d'actions à réaliser en filière. L'AGPB a pu s'appuyer sur son guide biodiversité coconstruit avec l'OFB pour détailler les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les exploitations céréalières. La thématique est assez large et les participants ont exprimé la nécessité de poursuivre le travail autour des indicateurs.

Assurance : bilan de la campagne 2024

2024 est la seconde année de mise en œuvre de la réforme de la politique de gestion des risques climatiques. La volonté de créer un « choc assurantiel » a bien été affirmée, et des moyens financiers significatifs ont été déployés pour rendre attractive l'assurance multirisque climatique (MRC) : 680 M€ annuels. Pour ce qui est des primes d'assurance, la subvention est montée à 70% pour une franchise abaissée à 20%.

Cependant, malgré les fonds mobilisés, l'assurance MRC peine encore à se rapprocher de l'objectif affiché de 60% de taux de couverture en 2030. En grandes cultures et légumes, environ 36% des surfaces sont couvertes par ce dispositif assurantiel (avec toutefois une légère hausse de 2% entre 2023 et 2024). Les freins à cette progression sont multiples :

- Des rendements de référence en baisse (calculés sur la base de la moyenne olympique 5 ans) et qui rendent moins probable l'indemnisation,
- Des pertes liées aux questions sanitaires parfois prises en compte uniquement dans le calcul du capital assuré, et pas du rendement constaté,
- Un système encore marqué par les règles OMIC, pourtant largement battues en brèche dans d'autres pays



Pour l'AGPB, l'assurance MRC doit s'articuler efficacement avec les autres outils de gestion des risques : DEP (pour les risques courants), assurance grêle (à la parcelle) ou encore DPB, premier socle de garantie de chiffre d'affaires. Ainsi, il est nécessaire d'améliorer le calcul du capital assuré (meilleures années sur 5 ans, moyenne sur 10 ans...) et des rendements afin de correspondre au plus près des réalités de terrain.

Enfin, chaque exploitant doit pouvoir bénéficier d'une assurance qui corresponde au mieux à ses besoins spécifiques : selon son terroir, la résistance financière de son entreprise, ou encore sa situation personnelle. Rachat de franchise, modulation du capital assuré...

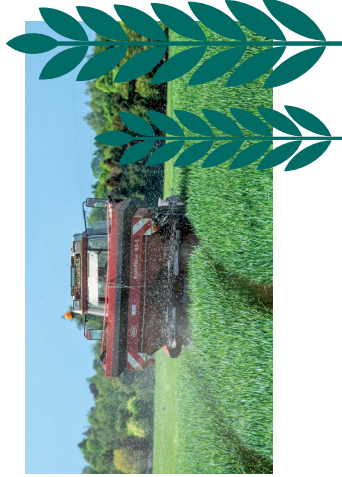


Engrais : éviter la flambée des prix et préserver les approvisionnement

L'AGPB est devenue le fer de lance du réseau FNSEA sur le sujet des engrais et est désormais membre de l'observatoire du marché des engrais au niveau européen. Ce groupe est chargé de l'identification, de la collecte et de la diffusion de données sur les marchés des engrais ainsi que d'analyses à court terme sur les prix, le commerce et la production. Il fournit à la Commission des conseils et une expertise concernant les facteurs affectant l'évolution des marchés des engrais et favorise la transparence du marché, pour assurer la disponibilité et l'accessibilité financière des engrais.

L'AGPB a été auditionnée par la DG TRADE sur les mesures "antidumping" en place sur les origines US, Trinidad et Tobago et Russie, et a demandé leur suppression en raison de leur effet négatif sur la compétitivité de l'agriculture européenne, mais aussi leur illégitimité économique.

Différentes actions ont aussi été menées pour s'opposer à des droits de douanes supplémentaires sur les engrais azotés russes et promouvoir une diversification des approvisionnements en éliminant les droits de douanes ad valorem de 6,5% sur pays tiers. Alors que les évolutions de la guerre en Ukraine et la politique commerciale erratique des Etats-Unis ont fragilisé nos positions, la Commission européenne doit adopter une déclaration pour assurer un suivi précis et rapide de l'évolution des prix afin de pouvoir prendre rapidement les mesures qui s'avèreraient indispensables.



Simplification de la PAC actuelle

À la suite des manifestations de l'hiver 2023/2024, la simplification de la PAC a été la principale réponse de l'Union européenne aux revendications. L'AGPB a participé avec tous ses partenaires aux propositions de simplification pour les agriculteurs et des résultats positifs sont à noter : suppression de la jachère obligatoire, facilité de mise en œuvre de la diversification, recalcul du ratio prairie ou encore dérogations temporaires aux agriculteurs en cas de conditions climatiques imprévisibles.

PAC post 2027 : positions de l'AGPB

Après avoir défini des orientations politiques pour redonner à la PAC toute sa place comme politique européenne stratégique, la Commission Union Européenne de l'AGPB a travaillé sur les résultats du Dialogue Stratégique sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ainsi, en réponse au consensus apparent, l'AGPB a insisté sur des détails juridiques à porter auprès des rédacteurs de la DG AGRI, et notamment sur :

- 1 **La souveraineté alimentaire** et donc la nécessité de la fonction de production et sur le rôle géostratégique du blé,
- 2 **L'aide à l'hectare** qui est certes critiqueable, mais demeure le meilleur outil disponible pour soutenir le secteur agricole,
- 3 **La nécessité de limiter les distorsions de concurrence** liées à aux aides nationales, à la convergence ou aux aides couplées,
- 4 **L'innovation juridique** à prendre en compte pour reconnaître toutes les formes sociétaires de l'agriculture de demain,
- 5 **Renforcer l'assurance agricole**, notamment en supprimant les contraintes liées à l'OMC comme la moyenne olympique,
- 6 **Assurer un système de crise** efficace au niveau européen,
- 7 **Adapter les Programme Opérationnels** au secteur céréalière.

Un document de positionnement a été discuté en Conseil d'Administration, puis diffusé auprès du gouvernement, des ministères et de la Commission européenne pour porter ces positions et influencer la Vision sur le futur de l'agriculture adopté par la Commission en février.

Accompagnement des filières : des propositions adaptées à chaque contexte

Développement des filières à potentiel de croissance (sarrasin, quinoa...)

Intercéréales s'est engagée dans un travail approfondi sur le développement des filières céréalières « à potentiel » avec à ses côtés le cabinet Ceresco, qui apporte une expertise pointue sur ces sujets. L'AGPB s'est investie dans ces groupes de travail pour apporter la vision des producteurs et participer avec les autres acteurs de la filière à l'émergence de ces productions.

Ainsi, pour le sarrasin, plusieurs réunions techniques ont pu réunir les acteurs majeurs de la filière, partageant la même vision sur les objectifs de structuration et de développement. Les objectifs étant d'améliorer les connaissances de la filière de la production à la consommation, d'identifier les intérêts et les freins à son développement, de mettre en lumière et hiérarchiser les enjeux et attentes de chaque maillon ainsi que de faciliter la mise en relation des acteurs et experts.

La filière "sarrasin" est en constante augmentation (+148% entre 2013 et 2022) et a atteint 40 700 hectares cultivés en France en 2023 pour une collecte moyenne qui s'élève à 24,5kT (moyenne 2019/20 à 2023/24). Ces travaux ont permis la réalisation d'une fiche de communication, qui sera bientôt diffusée par Intercéréales, ayant pour objectif d'appuyer le développement et la valorisation de ces productions.

L'avoine, le quinoa, le triticale et d'autres céréales feront l'objet d'un travail similaire dans les mois et années à venir.

La filière blé dur est en décroissance. Elle fait l'objet d'une Commission spécifique à l'AGPB qui suit le Plan de souveraineté mis en place en 2023. Outre les réunions dédiées à ce plan, un comparatif avec les autres Etats membres et le différentiel de compétitivité face au blé tendre ont aussi été étudiés en Commission. Ces travaux ont abouti à une demande de revalorisation de l'aide couplée blé dur, afin d'inverser la tendance et de favoriser la recherche en sélection variétale, indispensable pour retrouver la compétitivité de la filière.

Concernant le riz, l'AGPB en appui du Syndicat des Riziculteurs de France et Filière, a proposé une adaptation des statuts des OP sans prendre le risque de perturber les organisations existantes afin de permettre l'accès aux Programmes Opérationnels « autres secteurs » du PSN. En effet les filières céréales étant déjà organisées ne répondent pas aux objectifs généraux du règlement OCM et nécessitaient une approche spécifique. Malgré l'appui du ministre de l'Agriculture, le caractère expérimental n'a pu être reconnu avec un risque juridique et financier trop important pour la filière. Le projet de Programme Opérationnel a été abandonné dans le cadre de la PAC actuelle. Des modifications des règlements devront être adoptées avant de poursuivre sur cette voie.



Suivi des contaminants : lancement du Plan de Surveillance de la Filière (PSF)

La sécurité sanitaire des aliments est une responsabilité partagée entre les parties prenantes publiques et privées, les opérateurs s'engageant à respecter les normes fixées par les règlements de l'UE. Cet effort vise à protéger la santé humaine et animale tout en maintenant la confiance des consommateurs. Toutefois, la tâche devient de plus en plus difficile en raison du nombre croissant de contaminants évalués ou réglementés, de l'impact de facteurs émergents tels que le changement climatique sur la présence de contaminants, et de l'adoption de pratiques durables, qui peuvent avoir une incidence sur l'exposition aux contaminants. Alors que la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et plus résistants progresse, garantir à la fois la sécurité et la sûreté alimentaires nécessite une réflexion sur l'optimisation des mesures d'atténuation des risques et sur leur application effective.

Alors que la récolte 2024 a été lourdement perturbée par les conditions climatiques, la présence de sclérote d'ergot a renforcé les réflexions sur les contaminants et les moyens de les réduire. Au niveau français c'est via Intercéréales et l'ap proche filière que l'AGPB participe à ces réflexions pour mettre en avant les besoins d'améliorer les moyens de production pour lutter contre ces contaminations. En effet, la présence d'adventices est une des sources de contamination aux alcaloïdes d'ergot sur laquelle il est possible d'agir. En terme réglementaires, la mise en lumière des résultats d'Arvalis a permis d'éviter la réduction des seuils a des niveaux ingérables pour la filière. La mise en place du Plan de surveillance filière doit permettre d'atteindre 4 objectifs :

Assurer un suivi rigoureux de la qualité sanitaire à l'échelle nationale, contribuant à la meilleure maîtrise possible des risques.

Fournir un outil facilitant l'adaptation des plans de surveillance des entreprises en fonction des réalités du terrain et des besoins spécifiques de la filière.

Disposer de données robustes, qui favoriseront le dialogue avec les pouvoirs publics.

Renforcer la veille sur les contaminants émergents et les tendances, afin d'anticiper collectivement les risques et d'adopter des mesures préventives adaptées.

Au niveau européen, l'AGPB a été à l'origine d'échanges avec la DG SANTE de la Commission européenne afin de faire comprendre les réalités de terrain et de trouver des solutions pragmatiques. Les travaux se poursuivent avec plusieurs organisations européennes de la chaîne alimentaire humaine et animale pour promouvoir une approche pragmatique et équilibrée de la gestion des contaminants, en relevant les défis de la sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, de la protection de la santé publique et animale et de la préservation de la confiance des consommateurs.



L'AGPB : un syndicat au service des réalités du terrain



Un syndicat pour porter la vision de tous les céréaliers de France

Les céréaliers français sont rassemblés depuis 100 ans au sein d'une des plus anciennes associations professionnelles de l'hexagone : l'Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, l'AGPB.

Mobilisée sur les enjeux des territoires et des filières, fortement ancrée sur les territoires, l'AGPB agit au quotidien pour proposer des solutions répondant aux enjeux de compétitivité et de durabilité des exploitations agricoles françaises.

Dans un contexte mondial bouleversé, l'AGPB se mobilise pour défendre les intérêts des producteurs français de céréales à paille (avoine, blé, orge, seigle, sorgho, riz...).

La gouvernance de l'AGPB s'appuie sur un Bureau et un Conseil d'administration illustrant la diversité des territoires et des productions céréalières pour les débats et arbitrages qui interviennent tout au long de l'année.

ADMINISTRATEURS ISSUS DES ORGANISMES DE COLLECTE

ADMINISTRATEURS ISSUS DES FDSEA

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Composé de 74 membres d'actualités, des actions à mener et décide du budget.

BUREAU
Piloté par le Président, il décide des orientations et des prises de position de l'AGPB.

L'AGPB organise son travail quotidien au travers de plusieurs commissions et groupes de travail thématiques :

BUREAU COMMUN DES PAILLES ET FOURRAGES

COMITÉ BIO

COMMISSION BLÉ DUR

COMMISSION COMMUNICATION

COMMISSION ECONOMIE DE L'EXPLOITATION

COMMISSION ENVIRONNEMENT

COMMISSION EUROPE & INTERNATIONAL

COMMISSION ORGES DE BRASSERIE

COMMISSION SEMENCES

CULTURIBLES

GROUPE ZONES INTERMÉDIAIRES

GROUPE SORGHO

PILOTE PROFESSIONNEL

Jean-Guillaume HANNEQUIN

Thomas BOURGEOIS

Didier JEANNET

Luc VERMERSCH

François JACQUES

Geoffroy de LESQUEN

Cédric BENOIST

Philippe DUBIEF

François JACQUES

Philippe DUBIEF

Cédric BENOIST/Denis JAMET

David VINCENT

Des femmes et des hommes mobilisés sur tous les territoires

Administrée par plus de 70 agricultrices et agriculteurs élus de toutes les régions de France, l'AGPB combine une double approche économique et syndicale. Les administrateurs de l'AGPB sont engagés au quotidien au sein des structures et organisations syndicales ou économiques de l'écosystème agricole.

Le conseil d'administration 2024 :

AUVERGNE RHÔNE-ALPES		03	03
DUPRE Jean-Hugues		DES GOUTTE Pierre	69
VILLIER Frédéric			
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ		21	21
DE LOISY Jacques		DUBIEF-BECHET Philippe	21
DUBIEF-BECHET Philippe		LENOIR Didier	39
EMERY Patrick		SAILLARD Nicolas	58
COUZON Philippe		DEGRUYSE Nicolas	89
POUILLOT Franck			89
BRETAGNE		22	56
ROCHEFORT Dany		BROHAN Guenael	
CENTRE VAL-DE-LOIRE		18	18
JAMET Denis		LECOMTE Thibault	28
BARRET François		DUTEILLEUR Dorian	28
THIROUIN Eric		GUERIN Vincent	36
MALOU Claude		VERNON Patrick	41
BENOIST Cédric		DELATTRE Flavie	45
FERRIERE Benoît		GOND Frédéric	45
GRAND EST		08	10
FOSSEPREZ Damien		VIOLLART Emmanuel	51
PIETREMENT Benoît		ADAM Patrick	51
BOYNARD Alain		JACQUES François	54
HANNEQUIN Jean-Guillaume		AUBURTIN Hervé	55
FISCHER Laurent		DIETSCHY Laurent	67
DE SAMBUCY Nicolas		MAZEL Bertrand	13

Une équipe à votre service



Cette implication de tous les instants au sein de ces différentes entités, renforce et enrichit la vision portée par les céréaliers français.

Le conseil d'administration et le bureau de l'AGPB s'appuient au quotidien sur une équipe de collaborateurs motivés et experts des secteurs de l'économie, de l'agronomie, de l'environnement, de l'action syndicale, des politiques publiques nationales, européennes, internationales et de la communication.

Dans un contexte où l'ampleur des enjeux et défis à relever pour les céréaliers de France s'intensifie, 2024 marque la nomination de Théo Bouchardeau comme Directeur général, une évolution suivie d'un renforcement de l'équipe avec l'arrivée d'Eugénia Pommaré, Conseillère à la présidence et à la direction générale ; d'Anne-Laure Lebaillly, Chargée de mission environnement et de Marina Kia, Assistante d'équipe.

Théo BOUCHARDEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

tbouchardeau@agpb.fr
01 44 31 10 07

Lauriane CHAMOT
RESPONSABLE DES AFFAIRES PUBLIQUES

lchamot@agpb.fr
01 44 31 10 04

Grégoire DE LA ROUSSIÈRE
RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION

gdelaroussiere@agpb.fr
01 44 31 16 18

Aurélie DE PANAFIEU
ASSISTANTE DE DIRECTION GÉNÉRALE

adepanafieu@agpb.fr
01 44 31 16 82

Marina KIA
ASSISTANTE D'ÉQUIPE

mkia@agpb.fr
01 44 31 16 60

Anne-Laure LEBAILLY
CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT

alebaillly@agpb.fr
01 44 31 16 25

Cécilia LEFEBVRE
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

clefebvre@agpb.fr
01 44 31 16 97

Sylvain LHERMITTE
RESPONSABLE EUROPE ET FILIÈRES

slhermitte@agpb.fr
01 44 31 10 97

Thibault PERINET
RESPONSABLE RELATION TERRAIN

tperinet@agpb.fr
01 44 31 10 05

Eugénia POMMARET
CONSEILLÈRE SPÉCIALE AUPRÈS DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

epommaré@agpb.fr
01 44 31 10 01

Harsha SEEBORUTH
ASSISTANTE SERVICE RELATIONS TERRAIN

hseeboruth@agpb.fr
01 44 31 10 77

Moments forts de l'année

L'Europe au cœur du Congrès de l'AGPB

Dans le contexte des élections européennes, alors imminentes, c'est dans l'enceinte du Parlement Européen de Strasbourg que l'AGPB a tenu son congrès les 29 et 30 mai 2024 : **Céréales en France et en Europe : quelle ambition ?**

C'est autour de cette question centrale que nous avons exploré des pistes de réflexion et réaffirmé nos convictions pour aujourd'hui et pour demain.

Retour sur deux jours d'échanges, de réflexions et de défis

Introduite par Jean-Daniel Lévy, directeur délégué d'Harris Interactive qui a partagé une analyse des enjeux et forces politiques en lice pour les élections européennes, la séquence Elections européennes : quels enjeux pour les céréaliers a également été l'occasion de revenir sur l'influence des thématiques de l'environnement, du développement durable et de l'agriculture dans l'orientation du vote des électeurs.

Un éclairage riche qui s'est poursuivi par un « Grand Oral » de quatre candidats en lice sur les listes aux élections européenne qui ont répondu à nos questions pour préciser leurs programmes agricoles et leurs positions sur des problématiques spécifiquement cérésières.

PRODUIRE ENSEMBLE

Céréaliers européens : une dimension collective pour des enjeux communs.

Avec : **Liam McHale**, Directeur de l'Irish Farmers Association (Association des agriculteurs irlandais)
Karl Bauer, Vice-Président de la Landwirtschaftskammer Österreich (Chambre d'agriculture d'Autriche)
Paolo Di Stefano, Vice-président de la Confederazione Nazionale Coldiretti (Confédération des agriculteurs italiens)
Cédric Benoist, Secrétaire général adjoint de l'AGPB

PRODUIRE PLUS

Quelles perspectives d'évolution des politiques européennes au regard du contexte géopolitique et des nouvelles règles du commerce international des céréales ?

Avec : **Sébastien ABIS**, Directeur du Club Demeter
Cedric Pene, Conseiller agriculture à l'Organisation Mondiale du Commerce
Philippe Heusèle, Secrétaire général de l'AGPB

PRODUIRE MIEUX

Quelles pistes de rééquilibrage entre les piliers compétitivité et durabilité du Green Deal après les élections européennes ?

Avec : **Luc Vernet**, Directeur de Farm Europe
Jean-Marc Schwartz, Président d'Arvalis
Herman Van Mellaert, Président de l'IBMA Global
Benoît Pietrement, Vice-président de l'AGPB



Nous sommes également revenus sur notre mobilisation syndicale collective pour ne plus « marcher sur la tête » à l'occasion d'un regard syndical avec l'intervention d'Arnaud Rousseau, président de la FNSEA. Les défis franco-européens de l'agriculture et ceux qui concernent des grandes cultures en particulier : loi d'orientation agricole, RPD, moyens de production, inflation et budget de la PAC etc... ont été approfondis collectivement.

Autre temps fort du congrès : le témoignage passionnant et éclairant de Joseph Daul, ancien président du groupe PPE au parlement européen. Une séquence rétrospective et prospective conclue par un appel fort à la prise de conscience :

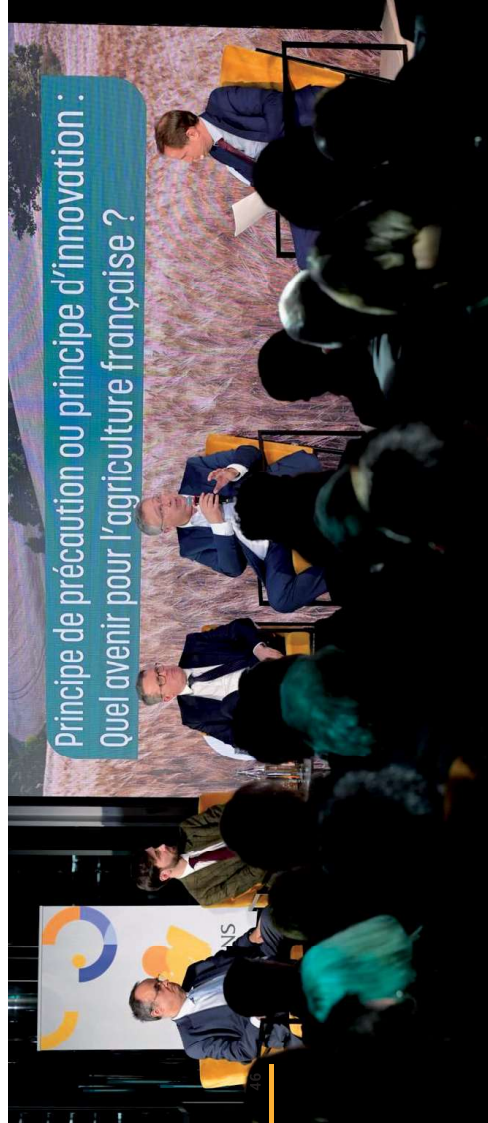


Ce congrès a également marqué le lancement de l'année du centenaire de l'AGPB. L'occasion de lancer les «**défis cérésières**» en régions pour incarner nos cent ans d'engagement dédié à la réussite des céréaliers français : les défis d'hier, d'aujourd'hui et de demain, seront partagés sur le terrain par celles et ceux qui en sont les acteurs !

Soirée débat : Principe de précaution ou principe d'innovation...

QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE FRANÇAISE ?

Autre temps fort du Salon International de l'Agriculture : l'événement organisé par l'AGPB et Unigrains avec pour objectif de sensibiliser un maximum d'interlocuteurs institutionnels aux problématiques et enjeux céréaliers, un rendez-vous de référence pour la troisième année consécutive.



Cette soirée débat en présence de la ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, Annie Genevard, du président du conseil général de l'Essonne, François Durovray, de l'avocat Timothée Dufour et du président de RAGT Semences, Laurent Guerreiro, a réuni plus de deux cents personnes issues du monde politique, agricole et économique ainsi que certains médias.

La thématique "Principe de précaution ou principe d'innovation : quel avenir pour l'agriculture française ?" a été l'occasion de partager un message d'alerte sur les freins contreproductifs qui hypothéquent progressivement le goût d'entreprendre en agriculture, la compétitivité de nos fermes et leur durabilité pourtant essentielle à la souveraineté alimentaire française mais également d'explorer des pistes à défendre pour les années à venir.

Pari réussi pour cette soirée débat organisée en partenariat avec la revue politique l'Hémicycle et dont les échanges ont été repris dès le lendemain dans la presse généraliste.



Webconférences animateurs terrain

L'AGPB, l'AGPM, la FOP et la CGB organisent en partenariat des webconférences à l'attention des animateurs de FDSEA et FRSEA spécialisés dans les grandes cultures. Ces réunions mensuelles, d'une durée d'une heure, répondent à différents objectifs :



Diffuser une information technique précise sur des sujets dédiés aux grandes cultures, en faisant intervenir différents experts attachés aux associations spécialisées,



Fournir « clé en main » des présentations susceptibles d'être réutilisées localement par les FDSEA et les FRSEA,



Valoriser le travail des associations spécialisées et permettre aux participants d'identifier des experts pouvant répondre à des questions ou des sollicitations ultérieures,



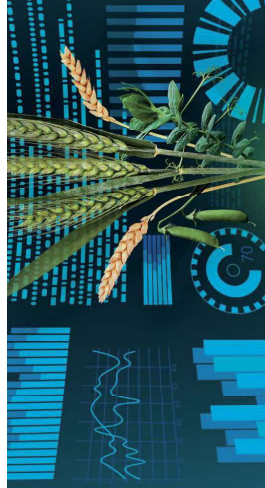
Créer un espace d'échanges, ouvert à toutes les questions, destiné aux permanents des structures.

Depuis la rentrée, les webconférences tenues ont permis d'aborder différents sujets d'actualité ou questions plus récurrentes : état des lieux des cultures, point sur les marchés, dossier protection des plantes, communication syndicale, projet de loi de finance, actualité européenne...

Les remontées des animateurs et animatrices sont globalement positives, même si le nombre des participants peut varier significativement. Les sollicitations ou les questions remontées à la suite de ces réunions montrent l'intérêt pédagogique de ce dispositif qui permet de renforcer le réseau d'experts.

Rencontre Filière semences

6 février 2025



Rencontre filière semences

Depuis plusieurs années, l'AGPB organise en partenariat avec SEMAE un colloque rassemblant les acteurs des filières semencières des céréales à paille et protéagineux. Le 6 février 2025, à la Cité Universitaire Internationale de Paris, 150 professionnels du secteur se sont réunis afin d'aborder différentes questions d'actualité ou de prospective.

Une première table ronde a porté sur le point de situation sur les protéagineux, mettant en perspective les atouts et les contraintes de la filière en France. François Cuvelier (Agri Obtentions), Céline Gillet (SCARA) et Adrien Dupuy (FOP) ont pu confronter leurs points de vue.

Un panorama exhaustif des modes de financement de la recherche variétale dans les principaux pays producteurs de semences a ensuite été présenté par Jean-Frédéric Cuny, directeur de la SICASOV, mettant en exergue la très grande hétérogénéité des systèmes et niveaux d'encadrement. En France, le système "astucieux" de la CRIV, appliqué aux céréales à paille, s'avère être l'un des plus aboutis, permettant de financer la recherche tout en encadrant l'utilisation des semences de ferme.



Par ailleurs, la question de l'intelligence artificielle a été le thème d'une seconde table ronde. Bruno Clautres (RAGT), Anthony Noyon (SNCD), Catherine Matt (La Coopération Agricole) & Hugo Senges (KUBOTA) ont présenté leurs divers points de vue : si l'IA fait évidemment partie des solutions qui seront de plus en plus déployées à l'avenir, elle est déjà largement utilisée dans le secteur de la recherche ou de la distribution au sein de la Coopération Agricole.

Eric Thirouin, président de l'AGPB, a clôturé le colloque en insistant sur la nécessité de conserver une recherche dynamique, dans un contexte économiquement difficile pour les céréaliers depuis deux campagnes.

Les producteurs sont confrontés à de grands enjeux : climatiques, politiques ou encore sociétaux. L'accès au progrès, à des coûts acceptables pour les céréaliers, est une nécessité : recherche variétale (incluant le recours aux NGT) mais aussi protection des plantes, en sont deux illustrations majeures.

S'appuyer sur l'expertise des précédentes générations : Commission des seniors

La Commission des Seniors, présidée par Rémi Haquin, réunit une équipe d'anciens élus et cadres de l'AGPB, environ deux fois par an. Ses objectifs ? A la fois maintenir de la cohésion entre les membres du groupe, échanger sur les dossiers en cours et l'actualité de notre secteur, mais aussi être force de proposition et d'analyse sur les orientations syndicales et les stratégies mises en place.

La commission s'est réunie à deux reprises cette année. En juin, les questions européennes ont été abordées avec Sylvain Lhermitte, responsable administratif de ces dossiers. Les résultats des dernières élections européennes ont été présentés et commentés, ainsi que les actions menées par l'AGPB auprès de la Commission ou du Parlement européens, mettant ainsi en perspective le rôle de l'AGPB.

En novembre, un résumé des actions et dossiers syndicaux menés par l'AGPB a été présenté par Philippe Heuséle, secrétaire général de l'AGPB : le projet de loi de finances et le dossier "protection des plantes" ont



Élargir les cercles d'influence européens et internationaux

Après le Congrès 2024 à Strasbourg, durant lequel les questions européennes ont été au cœur des débats, l'AGPB a poursuivi le renforcement de sa présence à Bruxelles sur les questions européennes et internationales.

L'AGPB participe à l'Observatoire européen des engrais, préparé au sein du COPA-COGECA par une Task Force spécifique présidée par l'AGPB. De même pour le groupe de dialogue civil sur les céréales, instance officielle de la DG AGRI de la Commission européenne, qui permet de prendre la parole et assurer une défense directe des intérêts des céréaliers.

Lors de réunions thématiques, principalement sur la PAC mais aussi ponctuellement sur l'environnement ou les questions commerciales, des relations avec les parties prenantes sont créées, renforçant l'influence de l'AGPB.

Occasion aussi d'insister sur l'approche terrain et d'inviter l'Unité Durabilité environnementale de la DG AGRI à Boigneville, centre de recherche Arvalis, pour faire

toucher du doigt les difficultés des agriculteurs sur le manque de solution de désherbage et les conséquences négatives du salissement des parcelles, tant en termes de rendement que de qualité sanitaire. Le bon retour de cette expérience a conduit à la renouveler dans le cadre du Groupe Céréales du COPA, avec une visite à Gembloux en Belgique réunissant DG AGRI et des Députés européens, qui ont pu être sensibilisés aux mêmes questions.

L'AGPB a aussi invité les attachés agricoles étrangers en poste à Paris à un petit déjeuner dans nos locaux Porte Maillot, pour présenter la Maison des céréaliers, les actions de l'AGPB, mais aussi celles d'Unigrains au profit de la filière. Ces réseaux sont importants pour faire partager nos problématiques et positions sur les questions européennes, mais peuvent aussi avoir des retours directs pour les agriculteurs, comme par exemple, par suite d'échanges avec l'Ambassade néerlandaise, l'établissement de flux commerciaux d'engrais organiques des Pays-Bas vers le Bassin parisien.

Défis céréaliers : la parole aux productions et territoires



Depuis sa création il y a un siècle, l'AGPB s'engage pour tous les céréaliers de France, 100 ans de détermination, de réalisme et de pragmatisme...

Mais aussi d'audace, d'innovation et de vision pour répondre aux enjeux alimentaires, agronomiques, climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux qui accompagnent la constante évolution du monde.

Oui, les belles années alternent souvent avec des périodes de profondes inquiétudes. Mais notre engagement collectif reste le même : l'agriculture est un cycle vivant et l'AGPB garde le cap, celui de la confiance à produire et à répondre aux demandes des citoyens.

A l'occasion de nos 100 ans d'engagement pour la réussite des céréaliers français, le conseil d'administration a souhaité donner la parole aux filières et territoires qui ont façonné l'univers céréalier français. Quels défis ont été relevés par le passé, et quels sont les enjeux de demain ?

Plusieurs territoires et filières ont relevé le défi lancé à l'occasion du congrès 2024 de l'AGPB, au Parlement Européen :

1 LES BLÉS DE FORCE :

Un colloque organisé le 29 janvier 2025 à Montargis a retracé l'histoire des blés améliorants, leurs spécificités agronomiques et leurs perspectives sur les marchés.

2 LA FILIÈRE ORGES DE BRASSERIE :

Deux films relatant les défis relevés par la filière et les enjeux d'avenir ont été présentés lors du colloque Arvalis, le 3 avril à Orléans au cours duquel une table ronde a réuni maltteurs, brasseurs et producteurs.

3 L'HISTOIRE DES GRANDES CULTURES DANS LA MARNE :

Au lycée Somme-Vesle, le 22 avril, tables rondes et vidéos ont raconté l'émergence de la coopération, des filières et de la production céréalière dans la Marne.

4 LES GRANDES CULTURES EN LORRAINE :

Le 29 avril à Haudecourt, l'accent a été mis sur l'exportation depuis le port de Metz, ainsi que les typicités de la production céréalière dans ces zones intermédiaires.

5 LE PORT DE LA PALLICE :

Le sujet de la décarbonation de l'ensemble de la chaîne logistique a été détaillé, par tous les corps de métiers intervenant du "champ à la calle", lors d'un événement à la Rochelle, le 6 mai.

6 LES CÉRÉALES EN OCCITANIE :

L'accent a été mis sur le blé dur lors du colloque organisé à la station interinstituts d'En Crambadé le 15 mai, retraçant l'histoire de cette production dans le Lauragais, mais aussi ses défis de demain face au changement climatique.

Par ailleurs, une vidéo a été réalisée en partenariat avec SENALIA pour traiter le sujet de l'exportation depuis le port de Rouen. Un autre film a été produit, au niveau de l'ensemble des départements de Haut-de-France, pour aborder la logistique des céréales dans la région : des canaux aux ports maritimes, en passant par les transports routiers et ferroviaires.





**ASSOCIATION GÉNÉRALE
DES PRODUCTEURS DE BLÉ
ET AUTRES CÉRÉALES**

**23,25 avenue de Neuilly
75116 Paris**

**Tél. : 01 44 31 10 00
contact@agpb.fr**

www.agpb.fr



#AGPB

HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN



Ensemble, nous cultivons le meilleur